MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

depp
Statistique publique
de l'éducation

**Secrétariat général**
**Bureau des études statistiques sur les élèves**
DEPP A2
n° DEPP-D2025-009389
Affaire suivie par :
Elodie Rosankis
Responsable des panels
Mél : depp-panel2023@panel.education.gouv.fr

61-65 rue Dutot
75732 Paris Cedex 15

Paris, le [DATE]

La directrice
à l'attention
des responsables de
[NOM et PRENOM de l'élève]

**Objet** : Enquêtes auprès des familles et des élèves du panel d'élèves de sixième recruté en 2023

Madame, Monsieur,

Votre enfant [**NOM et PRÉNOM de l'élève**] a été tiré au sort pour participer au panel national mis en place par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), service statistique du Ministère de l'Éducation nationale. Ce panel, lancé à la rentrée 2026, suit 35 000 élèves entrés en sixième en 2023 jusqu'à leur sortie de l'enseignement secondaire. Il poursuit une finalité statistique et de recherche scientifique, et a pour objectif principal de décrire et expliquer les parcours scolaires.

Ce panel s'inscrit dans la continuité des panels précédemment conduits par la DEPP et a reçu l'avis d'opportunité ainsi que le label d'intérêt général et de qualité statistique du Conseil national de l'information statistique (CNIS). **Cette enquête revêt un caractère obligatoire**.

**Cette enquête s'inscrit dans un dispositif conforme au règlement général sur la protection des données (RGPD) et couvert par le secret statistique. Son exploitation ne donnera lieu à la diffusion d'aucune information concernant individuellement l'élève ou son établissement. Vous avez donc toute garantie de la confidentialité de vos réponses.** Tous vos droits sont rappelés dans l'encadré au dos de ce courrier.

Le questionnaire est accessible à l'adresse ou via le QR code suivant :

**https://famille.panel.education.gouv.fr**

Votre mot de passe est le suivant **:**

**[MOT DE PASSE]**

Vous trouverez au dos de ce courrier des réponses aux questions que vous pouvez vous poser sur le cadre juridique de cette enquête et l'utilisation des données collectées pour éclairer la connaissance du système éducatif.

Je vous remercie chaleureusement pour votre participation à cette enquête.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice de l'évaluation, de la prospective
et de la performance

Magda TOMASINI

**Qui doit répondre ?**

Cette enquête est **destinée aux responsables de l'enfant** (les parents ou les personnes considérées comme tels) qui suivent habituellement la scolarité de l'enfant.

Par ailleurs, votre enfant sera également interrogé dans son établissement scolaire, dans le cadre d'un questionnaire qui lui est spécifiquement destiné. Ce questionnaire abordera son vécu scolaire, son rapport aux apprentissages, son environnement éducatif, ainsi que ses projets d'orientation. Cette passation aura lieu pendant le temps scolaire, sous la responsabilité de l'établissement.

**À quoi servent les informations collectées ?**

Votre participation à ce nouveau dispositif est essentielle : elle permet de prendre en compte la diversité des situations et des points de vue, pour éclairer notre compréhension du système éducatif, et appuyer les choix de politique éducative.

Les panels d'élèves permettent par exemple d'étudier dans quelle mesure l'orientation des élèves correspond à ce que les familles souhaitent pour leur enfant. Ainsi, d'après la précédente enquête menée auprès des familles en 2020 en fin de collège, 94 % des élèves orientés en seconde GT ont suivi la voie qui était souhaitée par leur famille ; ils sont 73 % parmi ceux qui ont été orientés en voie professionnelle.

**Pour en savoir plus…**

Sur le dispositif du Panel 2023 : **https://famille.panel.education.gouv.fr**

Sur les panels d'élèves de la DEPP : **https://www.education.gouv.fr/50-ans-de-panels-d-eleves-308437**

**À qui m'adresser si j'ai une question ?**

En cas de difficulté pour remplir le questionnaire ou pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez écrire à : depp-panel2023@panel.education.gouv.fr

Vu l'avis favorable du Conseil national **de l'information statistique**, cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n°2026X076ED du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, valable pour l'année 2026 – Arrêté en date du 10 juillet 2026. Cette enquête est **obligatoire**. En cas de défaut de réponse, les personnes enquêtées peuvent être l'objet de l'amende prévue à l'article 131- 13 du code pénal.

Les réponses à cette enquête sont protégées par le secret statistique et destinées à la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale. Ces réponses ainsi que les données obtenues par appariement seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête. Elles seront archivées au-delà de cette durée. À tout moment, leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique.
Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.
La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance représentée par sa directrice Madame Magda Tomasini, 61-65 rue Dutot, 75732 Paris Cedex 15, est seule destinataire des données d'identification, ainsi que la société IPSOS, habilités par le Comité du secret de la statistique publique, et les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine. Elles seront conservées par le service producteur pendant 10 ans, afin d'assurer un suivi de cohorte.
Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification, de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à l'adresse courriel suivante :
depp-panel2023@education.gouv.fr ou auprès de la sous-direction des statistiques et des synthèses, 61-65 rue Dutot, 75732 Paris Cedex 15.
Pour toute question relative au traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère de l'Éducation nationale à l'adresse courriel suivante : dpd@education.gouv.fr ou par voie postale au 110 rue de Grenelle 75357 Paris Cedex 07. Vous pouvez si vous l'estimez nécessaire adresser une réclamation à la Cnil à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy-TSA 80715 -75334 Paris Cedex 07.